

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 22 février 2018

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 22 février -----

Date de convocation
16/02/2018

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage
16/02/2018

Présents : MM. BEZERRA Gérard (Procuration de Mme MONDIN-SEAILLES Christiane), BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme PLOQUIN Cécile, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M. CABANNES Pierre.

Excusés : Mme MONDIN-SEAILLES Christiane (Procuration à M. BEZERRA Gérard), Mme DAL BEN Carine, M. LABEYRIE Nicolas.

Absent : M. CASTAY Jean-Marc.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Demande cautionnement solidaire

Pour la réalisation des travaux de restauration à la villa gallo romaine de Séviac, le Sivu Elusa Capitale Antique doit contracter deux emprunts :

- 500 000 € pour l'aménagement de la villa gallo romaine de Séviac :
(Durée 180 mois Taux 1.80% ou Durée 240 mois Taux 2.10%)
- 300 000 € pour un prêt relais TVA :
(Durée 24 mois Taux 1.40% ou Durée 36 mois Taux 1.60%)

Le choix du taux et de la durée se fera par le Sivu Elusa Capitale Antique.
La banque souhaite que la commune de Montréal soit caution solidaire à 100 %.
Le Conseil Municipal,
Considérant que ce financement est nécessaire pour terminer les travaux,
Accepte de se porter caution solidaire à 100% pour ces deux prêts.

Fait à MONTREAL le 22 février 2018.

Le Maire,